

Le respect de la diversité est un principe fondateur de la société du Nouveau-Brunswick

Le 3 avril 2023

La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick a fait la déclaration suivante :

Depuis 1967, la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick défend les valeurs d'égalité, de dignité, d'inclusion et les droits de la personne de tout un chacun dans la province. Établie par la *Loi sur les droits de la personne*, elle s'emploie à protéger et à promouvoir les droits de la personne au Nouveau-Brunswick. La Commission remplit son mandat légal en traitant les plaintes de discrimination relatives aux droits de la personne, et en sensibilisant le public et les parties concernées à propos de leurs droits et obligations en vertu de la *Loi*. Sur le plan moral, la notion de droit de la personne repose sur le principe que chacun et chacune d'entre nous fait partie d'une seule et même famille humaine et que, donc, indépendamment des différentes identités et caractéristiques personnelles, chaque personne en tant qu'être humain a le droit d'être traitée avec égalité, dignité et respect.

Les droits de la personne ont connu une évolution progressive au fil des décennies, suivant le rythme des changements de notre société, de nos aspirations, de notre culture, des politiques, et de l'évolution même des droits de la personne au pays et sur la scène mondiale. En 1967, la *Loi sur les droits de la personne* a été promulguée pour mieux protéger la population de la province de la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, le lieu d'origine, et la religion. À cette époque, les personnes qui étaient visées par ces six motifs étaient considérées comme les plus vulnérables à un traitement discriminatoire.

Les mentalités évoluant, les nouvelles personnes détentrices de droits ont continué à chercher à obtenir la reconnaissance. Ainsi, d'autres motifs de discrimination, comme le sexe (y compris la grossesse), l'incapacité, l'âge, la condition sociale, les convictions politiques, l'orientation sexuelle et autres, ont été interdits successivement en vertu de la *Loi*. Chacun des motifs protégés représente une caractéristique personnelle qui distingue certaines personnes de ce que la société traditionnelle perçoit comme une norme ou la normalité. Le multiculturalisme nous enseigne que les différences uniques qui définissent les groupes variés de notre société dynamisent la trame de cette même société et enrichissent nos collectivités. En 2017, dans le cadre du 50^e anniversaire de la *Loi*, l'identité ou l'expression de genre a été ajoutée comme motif protégé afin de reconnaître les droits des personnes transgenres et des groupes de diverses identités de genre à la même protection contre la discrimination et les violations du droit à la dignité, à l'égalité, à l'inclusion et au respect.

La Commission a suivi, non sans inquiétude, les récents faits d'actualité décrivant des incidents haineux et de désinformation contre la communauté LGBTQ2S concernant des drag queens qui ont participé à des séances de lecture dans des bibliothèques publiques. Cette forme d'intimidation publique est une atteinte à la dignité humaine essentielle, entre en contradiction avec l'esprit de la *Loi*, et est un manque au respect des droits de la personne. Les bibliothèques du Nouveau-Brunswick offrent de surcroît un service au public, lequel est un secteur protégé en vertu de la *Loi*. Les bibliothèques publiques ont donc l'obligation de garantir que les services soient offerts en conformité avec la *Loi*, et fassent la promotion des valeurs d'égalité, de dignité et d'inclusion de toutes les personnes, sans distinction de leurs caractéristiques personnelles. La Commission rappelle à la population que chaque personne de la province a droit à la même protection de la loi, et à l'égalité des droits en matière de dignité, de respect et d'inclusion. En

respectant la dignité et les différences de l'autre, nous respectons son humanité et ses droits en tant que personne; valeurs qui sont le propre d'une société libre, égalitaire et démocratique.